

Cinq sénateurs de la majorité, MM. Jean ARTHUIS, Hubert HAENEL, Alain LAMBERT, Dominique LECLERC, et Philippe MARINI, proposent un "nouvel élan pour le Sénat", afin de préparer l'élection du président de la Haute Assemblée

Présentant ses vœux, en janvier dernier, le président du Sénat, M. Christian PONCELET, a indiqué qu'il avait pris sa décision quant à une éventuelle nouvelle candidature à la présidence de la Haute Assemblée, mais qu'il la rendrait publique le "moment venu" (cf. "BQ" des 17 et 18 janvier). Mais déjà les grandes manœuvres pour sa succession ont commencé. L'ancien ministre Gérard LARCHER (UMP), qui a retrouvé son siège de sénateur des Yvelines en septembre dernier, a déclaré qu'il était intéressé par la présidence du Sénat. L'ancien Premier ministre Jean-Pierre RAFFARIN, sénateur (UMP) de la Vienne, également intéressé par la présidence de la Haute Assemblée, vient de publier une plaquette consacré à l'humanisme, dans lequel il voit une "politique de civilisation" (cf. "BQ" du 29 novembre). Le nom de l'ancien ministre Jean-Claude GAUDIN, sénateur (UMP) des Bouches-du-Rhône, ancien président du groupe DLI au Palais du Luxembourg, est également évoqué. On cite également les noms des anciens ministres Jean ARTHUIS et Alain LAMBERT.

C'est dans ce contexte que cinq sénateurs de la majorité, MM. Jean ARTHUIS, sénateur (UDF-UC) de la Mayenne, président de la commission des Finances, ancien ministre, Hubert HAENEL, sénateur (UMP) du Haut-Rhin, président de la Délégation du Sénat pour l'Union européenne, Alain LAMBERT, sénateur (UMP) de l'Orne, ancien président de la commission des Finances, ancien ministre, Dominique LECLERC, sénateur (UMP) d'Indre-et-Loire, et Philippe MARINI, sénateur (UMP) de l'Oise, rapporteur général de la commission des Finances, s'adressent à leurs collègues, estimant qu'il faut se préoccuper d'abord de l'avenir du Sénat (notamment dans la perspective de la réforme constitutionnelle) avant de débattre du choix des personnes.

"Dans quelques mois, l'échéance du mandat du Président du Sénat nous conduira à nous déterminer sur des candidatures, mais aussi et surtout sur le rôle que nous voulons voir jouer au Sénat, dans le cadre des institutions de la V^{ème} République", écrivent-ils, ajoutant : "Nous avons réfléchi ensemble aux principaux enjeux à relever, et nous vous proposons une démarche collective", afin d'en "débattre, en toute liberté, à une date (proposée) dès le lendemain des élections municipales et cantonales". "Pour nous, il n'y a pas d'homme providentiel, et nous nous défions de démarches trop individuelles, nous voulons d'abord travailler pour le Sénat et son avenir" écrivent les auteurs du courrier, qui croient "que le rôle et les pouvoirs du Parlement dépendent d'abord des parlementaires eux-mêmes".

Le Sénat, assemblée de la réforme

"L'élection de Christian PONCELET à la présidence de notre assemblée, il y a près de dix ans, comme celle de René MONORY, six ans plus tôt, traduisait, de la part des sénateurs, une volonté de renouveau : obtenir que le travail parlementaire soit mieux considéré, ouvrir l'institution à tous les grands enjeux du monde (...)", écrivent les signataires du texte, avant d'ajouter : "Le choix de 1998 a traduit notre préoccupation constante : éviter que le devenir du Sénat ne soit mis au service de stratégies partisans ou de tactiques personnelles, en apportant notre confiance à l'un des nôtres dont le parcours s'était progressivement construit au sein de notre Maison".

Rappelons qu'en 1998, M. Christian PONCELET avait devancé le président sortant, M. René MONORY, qui avait le soutien du président de la République, alors M. Jacques CHIRAC. En outre, les sénateurs, notamment RPR, avaient refusé d'entendre les directives de leur mouvement, alors que le président du RPR, alors M. Philippe SEGUIN, était venu au Palais du Luxembourg.

"L'enjeu de 2008, peut-être plus encore que celui de 1998, est vital pour la Haute Assemblée et pour le devenir du bicamérisme dans notre pays" écrivent MM. Jean ARTHUIS, Hubert HAENEL, Alain LAMBERT, Dominique LECLERC et Philippe MARINI, considérant que le Sénat, "Assemblée législative de plein exercice" est "particulièrement bien placé pour concevoir, accompagner participer à la mise en œuvre de ce processus de rénovation".

Regrettant que le Sénat soit "quotidiennement caricaturé par les médias de masse" alors que ses "rapports, contributions, débats, sont appréciés, pour leur persévérance et leur qualité dans tous les milieux professionnels, économiques, juridiques, sociaux, directement concernés par les sujets traités", les signataires déplorent par ailleurs, critiquant implicitement le gouvernement, que "les effets d'annonce donnent à l'opinion l'illusion de décisions déjà prises et mises en œuvre (alors que) les problèmes de fond demeurent, compétitivité, réforme de l'Etat, évolution des rapports sociaux".

Or, pour eux, le Sénat peut "s'affirmer comme l'assemblée de la réforme (...et) s'il sait s'organiser, compte tenu de sa représentativité et son mode d'élection, se tenant plus loin des tentations démagogiques que les élus du suffrage direct, (il) peut tirer le meilleur parti de la réforme constitutionnelle en cours". Les élus citent ainsi la délibération sur le texte de la commission, ou la maîtrise d'une partie de l'ordre du jour, en rappelant que "traditionnellement, en son sein, le travail des commissions jouit d'un large respect, et, dans le débat parlementaire, leur rôle est beaucoup plus marqué qu'à l'Assemblée nationale".

"Savoir communiquer sans se borner à communiquer".

"Le contrôle de l'action du gouvernement et des administrations publiques est bien, selon l'expression du Président PONCELET, la seconde nature du Sénat" écrivent les signataires du texte, rappelant que la Haute Assemblée "fait application des dispositions que lui offre désormais la LOLF". Par ailleurs, "un Sénat plus efficace doit naturellement, à l'image de l'Etat tout entier, être irréprochable dans sa propre gestion" ajoutent-ils cependant, critique implicite de certaines opérations conduites au Sénat au cours de ces dernières années, car "c'est là que se manifestera utilement l'auto-réforme du Sénat", alors que "l'impulsion que peut donner le président de l'institution est naturellement vitale en ce domaine".

Quoi qu'il en soit, pour les signataires du texte, "il reste beaucoup à faire pour que l'opinion publique découvre la réalité du Sénat et s'éloigne des caricatures qui lui sont complaisamment proposées". Ainsi, l'un des enjeux de la prochaine présidence est le suivant : "savoir communiquer sans se borner à communiquer". Les signataires se disent convaincus "que c'est en s'appuyant sur (les) diversités, en en faisant un facteur d'intérêt pour le débat public, en (se) présentant comme une institution capable d'exercer ses responsabilités au-delà du court terme et des enjeux électoraux immédiats", que les sénateurs sauront "rénover l'image" de leur assemblée.

Hostilité à un système proportionnel national

Rejetant certaines propositions avancées pour la réforme institutionnelle, MM. Jean ARTHUIS, Hubert HAENEL, Alain LAMBERT, Dominique LECLERC et Philippe MARINI considèrent que "la rénovation de la Haute Assemblée" n'est pas "une affaire de mode de scrutin, et encore moins qu'elle puisse être réputée acquise si devaient y entrer, demain, quelques collègues élus à la représentation proportionnelle au niveau national". Ils ajoutent : "A supposer que de telles évolutions soient conformes à la Constitution, ou puissent être admises par le Sénat dans sa composition actuelle (...), elles en resteraient à la surface des choses, et risqueraient même de faire reculer l'institution, en en déplaçant le centre de gravité vers des débats purement politiques, qui n'appartiennent pas à sa culture". Certes, ajoutent-ils, "chacune ou chacun d'entre nous est riche de

son parcours individuel, de ses convictions, voire de son idéologie, mais le Sénat est un lieu où de telles oppositions peuvent, sur certains sujets au moins, être dépassés du bien commun. En d'autres termes, le Sénat est réellement tel qu'il est et non tel que le voudraient ceux qui ne le connaissent pas".

Rappelons que parmi les projets de réforme institutionnelle figure la possibilité d'élire des sénateurs à la proportionnelle nationale, afin que tous les courants de pensée soient représentés. Les élus pourraient être désignés sur la liste nationale d'une formation, en tenant compte des voix obtenues par les candidats de cette même formation dans les départements. Cela créerait un quatrième mode d'élection pour les sénateurs, élus pour partie au scrutin uninominal majoritaire à deux tours, pour d'autres (dans les départements désignant au moins quatre élus) au scrutin proportionnel, et enfin, par les Français établis hors de France.

"La légitimité du Sénat est puisée au plus profond de nos territoires" écrivent les auteurs du texte, qui ajoutent : "C'est le sens de notre ancrage départemental, issu de plus de deux siècles d'histoire politique", alors que le débat sur le maintien du département ressurgit. "Le Sénat est le lieu où s'établit le mieux l'équilibre entre le fait urbain et la ruralité, la mégapole parisienne et le pays profond, c'est ce qui le rend méfiant à l'égard de toutes les technocraties comme des slogans superficiels", notent MM. Jean ARTHUIS, Hubert HAENEL, Alain LAMBERT, Dominique LECLERC et Philippe MARINI.

Le Sénat, chambre de préparation de la législation européenne

Rappelant que le Sénat a fait entendre sa voix sur nombre de sujets importants (évolution de la bioéthique, devenir du droit familial, création de fonds de pension, débat sur la TVA sociale, politique de l'immigration, et plus récemment, tests ADN), les signataires du texte observent que le "Sénat, chambre tournée par tradition vers la construction européenne, peut et doit renforcer ses liens avec la Commission et l'Union comme avec le Parlement européen".

Sans surprise, alors que parmi les signataires figure M. Hubert HAENEL, président de la Délégation pour l'Union européenne, le texte précise que cette Délégation "doit être l'émanation des commissions permanentes". Or ajoutent les signataires, "si le Parlement national ne sait pas s'organiser, en amont des institutions communautaires, il perdra pied dans les débats essentiels, se cantonnera de plus en plus dans le formalisme, alimentera le sentiment croissant d'impuissance des politiques".

Ainsi, "le Sénat a bien vocation à être une chambre de préparation de la législation européenne", cette évolution étant par ailleurs "en liaison étroite avec les fonctions de la Haute Assemblée dans les liens bilatéraux entre la France et chacun des Etat concernés". En outre, le "Sénat peut apporter un concours actif à notre diplomatie" écrivent les signataires, car "les liens tissés entre les chambres hautes des différents continents peuvent constituer des relais solides".